



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-195

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 février 2020 le règlement suivant :

2098-LAS-195 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à agrandir la zone P07-10 à même une partie de la zone H07-11.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mars 2020, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et il est également disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2098-LAS-195

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted at its sitting of February 3, 2020 the following by-law:

2098-LAS-195 By-law amending By-law No. 2098, so as to add a section of Zone H07-11 to Zone P07-10.

This by-law came into force on March 2, 2020, date at which certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This by-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and is also available on the Ville de Montréal website.

GIVEN AT LASALLE, on March 11, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary